



SOMMAIRE

Le vélo : un moyen de mobilité à part entière	p. 4
Le REV : un réseau sécurisé, performant et confortable	p. 8
Le REV, une brique de plus dans la politique de mobilité de la Métropole .	p. 16



LE VÉLO : UN MOYEN DE MOBILITÉ À PART ENTIÈRE

En réorientant ses politiques de déplacements en faveur des transports en commun et des mobilités actives, la Métropole de Lyon engage un programme d'investissement d'un montant inégalé de 320 M€. La collectivité souhaite encourager les modes de déplacements les plus vertueux afin d'offrir à ses habitants un « bouquet » de mobilités efficaces, sécurisées et propres.

Ce montant d'investissement permet de changer d'échelle dans le développement des infrastructures dédiées aux vélos et aux piétons. Il se conjugue avec la mise en place d'une politique de service renforcée pour accompagner le changement de comportement et inciter les habitants à utiliser davantage le vélo. La création de 250 km du futur réseau express vélo sera la traduction concrète de cette volonté politique de développer, à l'échelle de l'ensemble du territoire, les mobilités actives.

Une dynamique cyclable forte dans la Métropole de Lyon.

Hors confinement, la fréquentation cycliste a augmenté de 30% l'an passé par rapport à l'année 2019. C'est le seul mode dont le nombre de déplacements a augmenté en 2020 malgré les deux épisodes de confinement.

Depuis son arrivée aux responsabilités, l'exécutif a déjà pérennisé ou mis en place 140 km de voies cyclables et son objectif est de doubler les aménagements du territoire pour parvenir à 2 000 kms de voies cyclables à la fin du mandat.

Au cœur de ce dispositif qui placera la Métropole de Lyon parmi les agglomérations les plus cyclables d'Europe, le réseau express et ses 250 km doit permettre d'amener à la mobilité à vélo des publics aujourd'hui réticents faute d'infrastructures suffisamment sécurisantes (enfants, personnes âgées, femmes, personnes à mobilité réduite...).

L'ambition de cette politique publique est de développer fortement la pratique quotidienne et la portée des déplacements réalisés.

Toutes les études montrent en effet que le manque d'infrastructures cyclables sécurisées est un frein à la pratique du vélo, notamment pour les femmes, les enfants, les personnes âgées et celles en situation de handicap.

Lever le premier frein à la pratique du vélo qui est celui de la sécurité sur les pistes cyclables est d'ailleurs le résultat d'une enquête qualitative menée en ce début d'année : la proximité avec les voitures provoque un vrai sentiment de danger pour les cyclistes. Et c'est à cela que doit répondre le futur réseau express vélo de la Métropole.

À terme (horizon 2030), le REV sera constitué d'environ 320 km d'infrastructures sécurisées, continues, les plus directes possibles et présentant un confort d'usage. L'ambition est de mettre en œuvre 250 km d'aménagements d'ici la fin du mandat.

Ces lignes bénéficieront d'une signalétique et d'une identité visuelle propre. Le REV comme l'ensemble de ces aménagements cyclables répondent aux enjeux de santé publique de lutte contre la sédentarité et d'amélioration de la qualité de l'air et participent à un meilleur partage de la ville.



Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon :

« Le réseau express vélo dont nous dévoilons le premier tronçon marque un changement profond dans la manière d'envisager les mobilités. Sécurisé grâce à une séparation claire entre les modes de transport, il permettra à celles et ceux qui n'osent pas encore utiliser le vélo en ville de le faire en toute tranquillité. C'est une offre véritablement nouvelle qui s'offrira

aux habitants de notre territoire, notamment grâce à une identité visuelle unique. Les objectifs et enjeux du REV sont de promouvoir un réseau de transport alternatif à l'échelle de la Métropole permettant de tripler les déplacements à vélo entre 2020 et 2026. C'est pourquoi j'ai souhaité engager rapidement les travaux de ce nouveau réseau pour qu'il profite le plus vite possible, aux habitants de la Métropole. Le vélo représente déjà une part grandissante des déplacements et son potentiel est énorme dès lors que les aménagements sécurisés sont mis en place, notamment en intermodalité avec les transports collectifs. Avec ce réseau express vélo dont nous dévoilerons la totalité des lignes dès la rentrée de septembre, nous passons un cap qualitatif pour développer encore davantage cette mobilité alternative que nous appelons de nos voeux.»



Fabien Bagnon, vice-président délégué à la voirie et aux mobilités actives :

« En créant ce réseau confortable, continu et sécurisé pour les cyclistes, nous changeons d'échelle et allons rejoindre les villes européennes qui disposent déjà depuis de longues années d'une telle infrastructure. Le réseau express vélo permettra aussi d'apporter une attention particulière aux habitants les plus fragiles économiquement qui souffrent de « précarité de mobilité ». Une solution de déplacement efficace, bon marché, disponible 24h/24 et 7 jours sur 7. »

Ce réseau se construit en étroite collaboration avec les maires des 59 communes du territoire métropolitain que Fabien Bagnon, a rencontrés lors de réunions de travail par secteur géographique. Tous ont été récemment réunis dans un format inédit : un séminaire de travail qui a duré toute une après-

midi avec près de 120 participants ayant abouti à 300 contributions. Les associations ont également été réunies à plusieurs reprises et ce travail de concertation a déjà permis d'enrichir le projet avec des dizaines de pages de remarques, de suggestions et de propositions.

Une délibération portant sur la création du REV sera présentée aux élus lors du Conseil métropolitain des 21 et 22 juin prochains.

Le montant prévisionnel des premières études de faisabilité sur l'ensemble des lignes, des études de maîtrise d'œuvre et des travaux sur les premières lignes est de 10 580 000 € répartis ainsi (580 000 € ont déjà été votés au budget principal) :

- → **500 000 €** en 2021
- → 6 500 000 € en 2022
- → 3 000 000 € en 2023

Pour la réalisation du réseau express vélo, un budget total de 100 M € a été prévu lors du vote de la programmation pluriannuelle des investissements en janvier dernier.



Olivier Chassignole. Métropole de Lyon



LE REV : UN RÉSEAU SÉCURISÉ, PERFORMANT ET CONFORTABLE

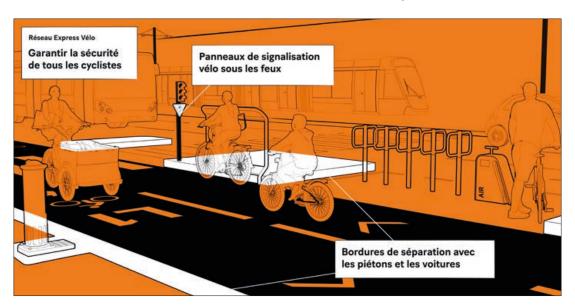
Dans le contexte de développement des infrastructures et des actions pour inciter les habitants du territoire à l'usage du vélo, la création du réseau express vélo marque une étape décisive dans la perspective de changement d'habitudes de déplacement des habitants.

En effet, le réseau express vélo est une infrastructure entièrement dédiée aux vélos avec des voies cyclables séparées de la chaussée et

aménagées en bidirectionnel ou en bilatéral dont la largeur est de 3 m à 4 m. La construction de ce réseau se fera tout au long du mandat et sera organisé par ligne comme un réseau de transport en commun. Il reliera les communes de la périphérie et le cœur de l'agglomération, mais également la plupart des villes de la première couronne. L'ambition de cette politique publique est de développer fortement la pratique quotidienne et la portée des déplacements réalisés.

3 grands objectifs président à la construction du réseau express vélo :

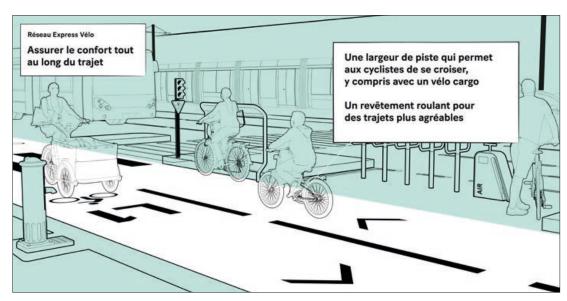
→ Securité : Garantir la sécurité de tous les cyclistes

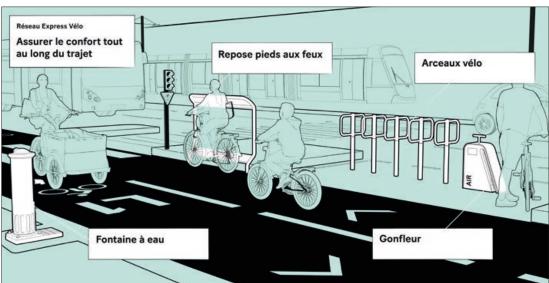


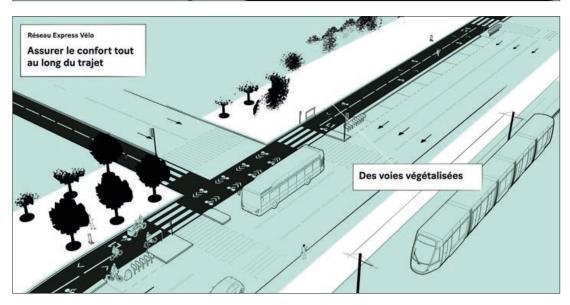


Une infrastructure cyclable sécurisée, rendant accessible le parcours à tous, quelle que soit sa pratique du vélo.

ightarrow Confort : Assurer le confort tout au long du trajet



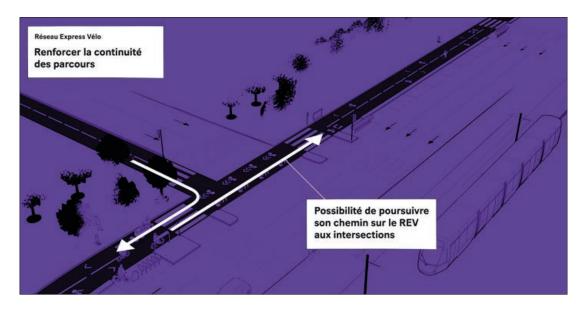




La séparation des modes de déplacement sera la règle et les aménagements seront soit des pistes bidirectionnelles, soit des pistes bilatérales. Elles bénéficieront d'un revêtement de qualité supérieure pour le confort des usagers.

Du mobilier urbain sera disposé tout au long des parcours : repose-pieds aux carrefours, bornes-fontaines, stations de gonflage. Les lignes du REV seront largement végétalisées pour l'ombrage, la biodiversité et la réduction des ilots de chaleur.

→ Fluidité : Renforcer la continuité des parcours



Des trajets pensés pour être les plus directs possibles avec un traitement des intersections favorisant la continuité et limiter les arrêts. Le réseau bénéficiera d'une signalétique et d'une identité visuelle propre.

Perspective in-situ d'aménagement

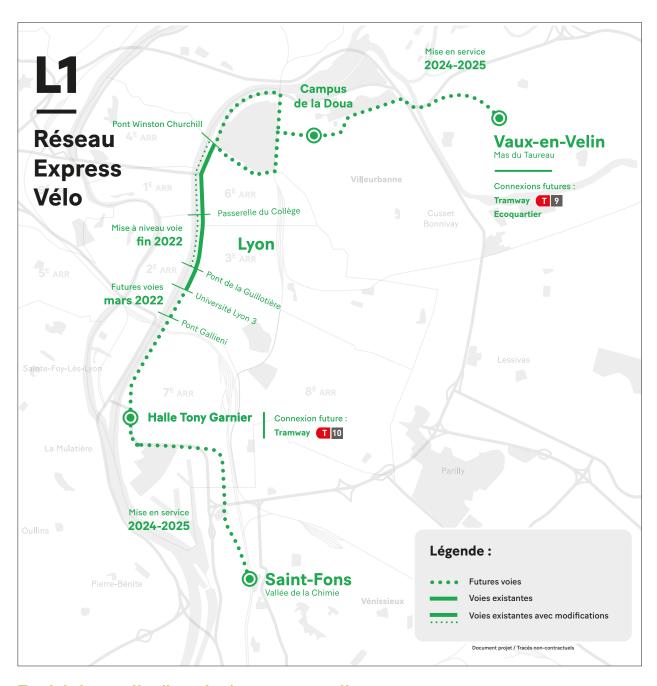


Aménagement cyclable existant quai Claude Bernard

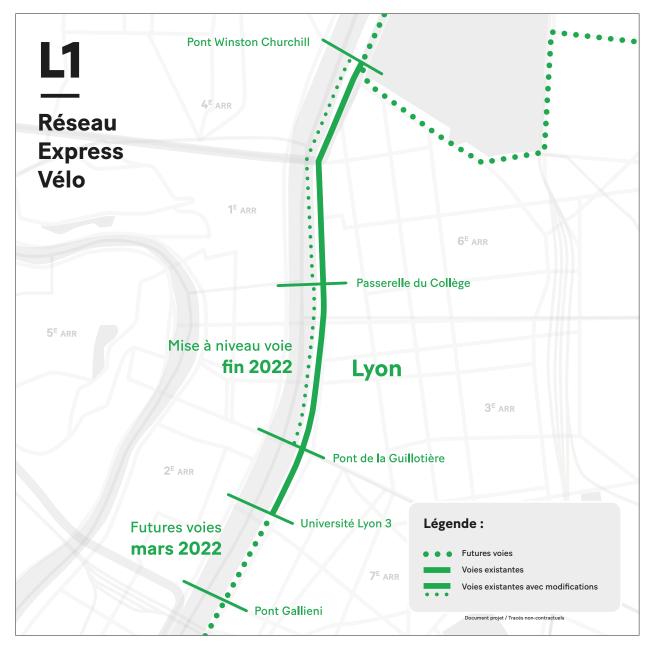


Perspective de l'aménagement du réseau express vélo

La première ligne du REV : de Vaulx-en-Velin à Saint-Fons



Tracé de la première ligne de réseau express vélo



Zoom sur le tronçon de lancement de la première ligne.

Longue de 17 km, elle reliera Vaulxen-Velin à Saint-Fons vallée de la Chimie en passant par le campus de la Doua et les quais du Rhône.

Le tracé de cette ligne tout comme la totalité de la cartographie cible du réseau ont été conçus en partenariat avec les maires concernés et les associations modes actifs. Des comités de pilotage associant les Maires seront d'ailleurs mis en place afin d'accompagner les études et la réalisation des travaux.

Cette première ligne du réseau démarre au nord-est à Vaulx-en-Velin et plus particulièrement dans le quartier du Mas du Taureau ce qui souligne la volonté de l'exécutif métropolitain de construire une mobilité active complémentaire au futur tram T9 et en cohérence avec l'éco-quartier. Les travaux de réalisation de ce tronçon se feront en même temps que ceux du tram prévus à partir de 2024. A l'image du retour du tramway en 2001, la première ligne du réseau express vélo desservira le campus de la Doua par l'avenue Albert Einstein et le boulevard du 11 novembre 1918 à Villeurbanne.

Au centre de l'axe, la ligne passe par la ville de Lyon et sa rive gauche du Rhône. La section de la rive gauche du Rhône entre le pont Winston Churchill et la passerelle du collège seront ponctuellement reprises afin d'améliorer la fluidité et la sécurité dans les carrefours.

La section entre la passerelle du Collège et le pont de la Guillotière sera en revanche reprise de janvier 2022 à fin 2022 pour offrir une largeur de 4 mètres. Cet élargissement est rendu nécessaire par la densité de cyclistes empruntant cet axe. En amont du pont Wilson, les journées de la fin du mois de septembre 2019 ont vu passer plus de 16 000 cyclistes (quais haut et bas confondus) contre seulement 13 500 voitures. Par ailleurs, les conflits avec les piétons sur les quais bas justifient d'autant plus l'amélioration de la piste la plus empruntée de la Métropole.

L'aménagement entre le pont de la Guillotière et la place Ollier récent et qualitatif sera conservé. Au droit de l'université Jean-Moulin Lyon 3, le maintien de deux voies de circulation permettra l'insertion de cette première ligne du réseau express vélo qui poursuivra ensuite jusqu'au pont Gallieni. Cette séquence qui ne dispose pas encore de liaison cyclable sera aménagée en priorité avec une livraison de la prévue mars 2022.

La liaison entre le pont Gallieni et la station Halle Tony Garnier Debourg à Lyon 7e reste à définir en permettant de connecter et longer le futur tramway T10 dont les travaux sont prévus à partir de 2024. Enfin, la liaison avec la gare de Saint-Fons et la vallée de la Chimie témoigne de la volonté métropolitaine de faire de ces lignes un réseau en intermodalité, avec les TER d'une part, et un réseau améliorant la desserte des grandes zones économiques d'autre part.

Le premier tronçon aménagé de cette première ligne du REV se situera juste devant l'Université Lyon II, comme un symbole de la volonté de l'exécutif métropolitain de relier à terme, par ce nouveau réseau, les différents campus de la Métropole, notamment ceux de l'Université Lyon II dont la liaison est souvent difficile avec la saturation du T2 aux heures de pointe.

Les travaux débuteront en octobre prochain et la livraison de la première section de cette première ligne du réseau est prévue en mars 2022.



LE REV : UNE BRIQUE DE PLUS DANS LA POLITIQUE DE MOBILITÉ DE LA MÉTROPOLE

Depuis son arrivée aux responsabilités, la nouvelle majorité métropolitaine a placé la question des déplacements au cœur de ses préoccupations et immédiatement engagé une politique très volontariste en faveur des mobilités actives autour du triptyque : infrastructures-accompagnement-services.

Infrastructures

Dès son entrée en fonction, la majorité élue a pérennisé 33 km d'aménagements cyclables mis en place à l'occasion de la crise sanitaire. En moins d'un an, les voies cyclables ont augmenté de 10% sur l'ensemble du territoire.

De façon très concrète, les services de la Métropole ont également procédé à la suppression de nombreux potelets axiaux sur les pistes cyclables afin d'en améliorer la sécurité et la fluidité.

Ils travaillent actuellement à résorber plusieurs points noirs cyclables de l'agglomération (franchissements de ponts et de carrefours) et ont sécurisé la traversée du pont Raymond Barre responsable depuis plusieurs années de chutes de centaines de cyclistes dont certains avec des blessures graves.

Mais parce que la question du stationnement des vélos est une des conditions indispensables au développement de la pratique, la Métropole va déployer, dès 2022, 15 000 places sécurisées sur l'ensemble de son territoire et projette d'arriver à 60 000 arceaux soit 120 000 places au total d'ici la fin du mandat. Lyon Parc Auto (LPA) a d'ores et déjà créé 2 200 places de stationnement vélos dans ses parkings. Dans le même temps et pour faire face à l'accroissement du nombre de vélos-cargo, la

collectivité a mis en place plusieurs espaces de stationnement pour ces vélos qui servent au transport des enfants pour les familles mais aussi, pour les livraisons de colis. En plus de toutes ces actions, la Métropole travaille avec les communes à l'accessibilité cyclable des collèges du territoire.



Accompagnement

Lors de la commission permanente d'avril dernier, les élus ont voté une subvention de 120 000 € à la Maison du vélo pour lui permettre de développer ses actions d'information, de sensibilisation et de formation à la pratique du vélo :

- → L'apprentissage du vélo de 300 personnes grâce à la vélo-école des particuliers et la formation à la conduite du vélo en ville de 1 000 personnes grâce au projet Covelo.
- → Le doublement du nombre de collèges bénéficiant d'une formation savoir-rouler qui seront au nombre de 10 en 2021.
- → Le doublement du nombre de visiteurs de la Maison du vélo Lyon.
- → L'organisation de campagnes de sensibilisation d'envergure pour prévenir les accidents et conflits entre les différents usagers de la rue
- → Toucher de nouveaux publics, de nouveaux territoires par l'accompagnement des communes et des établissements scolaires sur la mise en place d'actions contribuant au déploiement du savoir-rouler à vélo des enfants.
- → Des actions de conseils et d'information auprès des entreprises pour qu'elles soutiennent la mobilité vélo de leurs salariés.

- → L'organisation de « Convergence Vélo », événement familial et festif rassemblant des cortèges venant de tout le territoire de la Métropole, ainsi que la réalisation de deux bourses aux vélos.
- → La Maison du vélo accompagne également les communes et les structures partenaires dans leurs projets d'écomobilité pour essaimer les vélo-écoles ou les Maisons du vélo au plus près des habitants de la Métropole.

Convergence Vélo





Dans le même temps, la Métropole soutient la filière vélo du territoire en apportant une subvention d'un montant de 80 000 € au cluster MAD (Mobilité Active et Durable) dont les objectifs sont d'organiser la filière, de mutualiser les compétences et de développer des projets structurants. À ce jour, la Métropole de Lyon est le seul financeur public du cluster.

Parallèlement, des mesures incitatives très fortes ont été mises

en œuvre afin d'amener les grands lyonnais à la pratique du vélo : c'est ainsi que l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique est passée à 500 € jusqu'à fin 2020 et prolongée cette année (de 100 € à 500 €) en fonction des ressources des demandeurs. De juillet 2020 à fin mai 2021, la Métropole a instruit plus de 8 000 dossiers pour un montant total d'aides à l'achat de 3 701 000 €.

Services

Les mobilités actives doivent être accessibles à toutes et à tous et notamment aux populations les plus fragiles du territoire. C'est la raison pour laquelle la Métropole va proposer, dès l'automne prochain, le prêt de 10 000 vélos reconditionnés aux étudiants boursiers de 1ère année et aux jeunes en parcours d'insertion sociale ou professionnelle. Il s'agira de la plus grande flotte de vélos en location longue durée de France et l'unique flotte française composée uniquement de vélos recyclés.

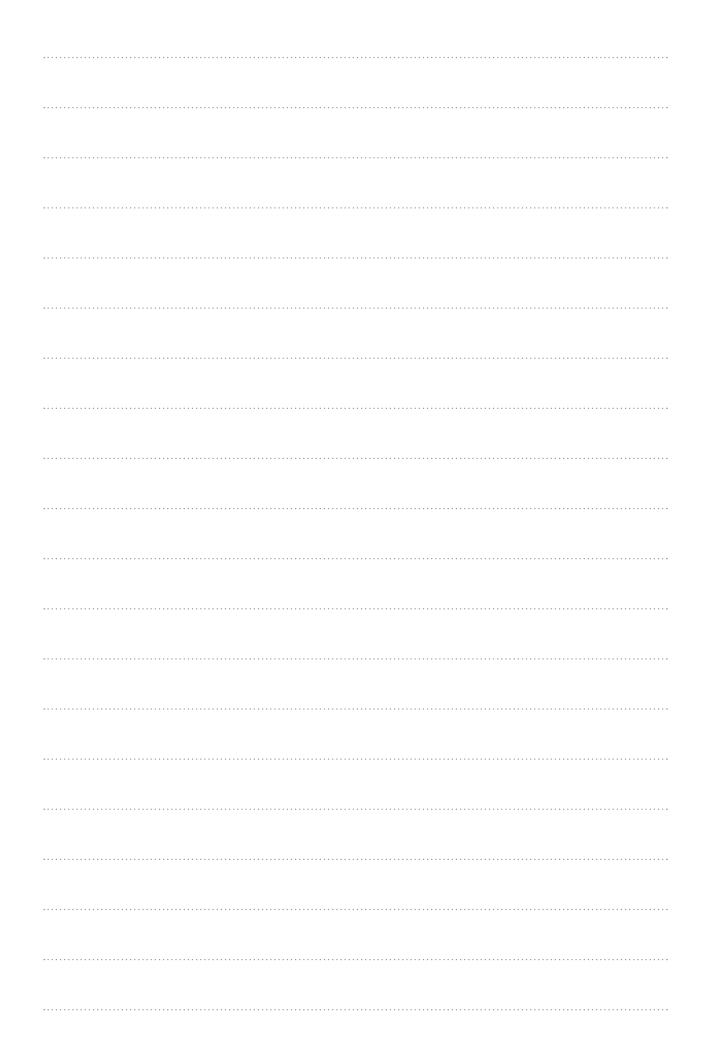
Dès le 1^{er} juin, le vélo est également autorisé dans les rames de tramway pendant les heures creuses.

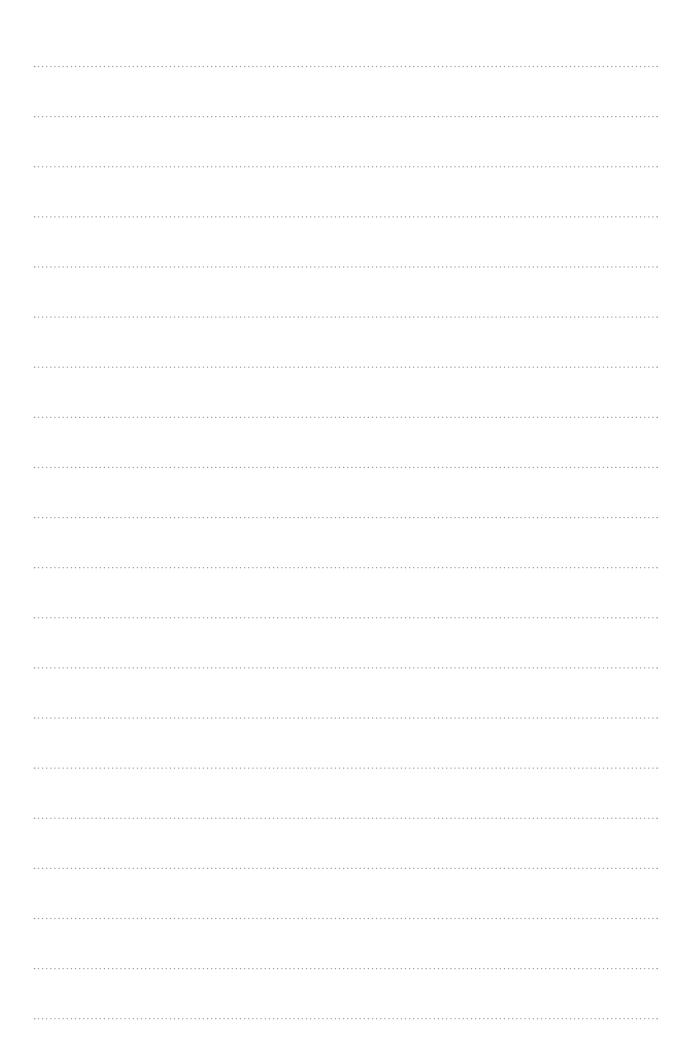
Le service de vélos en libre-service Vélo'v opéré avec JCDecaux continue de se développer avec l'ouverture de 4 nouvelles stations, ce qui porte à 80 le nombre de stations nouvelles déployées sur le territoire. Le développement de la pratique du vélo profite aussi à Vélo'v qui a battu un nouveau record de fréquentation en septembre dernier avec pas moins de 43 000 locations sur une seule journée!

De façon plus générale, c'est l'ensemble de la politique d'aménagement de l'espace public qui a été revu par la Métropole de Lyon dans un respect scrupuleux des lois LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) et LOM (Loi d'Orientation des Mobilités).

Cela se traduit très concrètement dans les aménagements de voirie par la priorité donnée dans cet ordre : aux piétons, aux cyclistes, aux transports en commun et aux véhicules particuliers.







Contacts presse

Métropole de Lyon Regis Guillet rguillet@grandlyon.com

Métropole de Lyon

20, rue du Lac CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

www.grandlyon.com

